

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination pour la durée de la session de juin 2004 d'un membre du jury chargé de la délivrance du diplôme de géomètre-expert immobilier

A.Gt 25-05-2004

M.B. 08-07-2004

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du 21 décembre 1951 modifiant l'arrêté royal du 18 mai 1936 concernant les dispositions relatives à l'exercice de la profession de géomètre-expert immobilier, notamment son article 1^{er};

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des Présidents et Membres du jury chargé de la délivrance du diplôme de géomètre-expert immobilier;

Vu la mission à l'étranger confiée à M. Christian Collard, Inspecteur général des Ponts et Chaussées près le Ministère wallon de l'Équipement et des Transports (M.E.T.), mission qui empêchera ce membre de siéger lors de la session de juin 2004 dudit jury,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est nommé membre du jury chargé de la délivrance du diplôme de géomètre-expert immobilier pour la durée de la session de juin 2004 dudit jury en remplacement de M. Christian Collard, Inspecteur général des Ponts et Chaussées près le M.E.T., en mission à l'étranger en juin 2004, M. Roger Borensztein, ingénieur en chef, directeur des Ponts et Chaussées près le M.E.T.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2004.

Bruxelles, le 25 mai 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre chargée de l'Enseignement supérieur,

Mme F. DUPUIS

